

19 SEP. 2011

Madame la conseillère municipale,

Je tenais à vous informer que vos « amis » « artistes » qui ont occupé illégalement l'ancienne annexe du CEAP, sise 41 avenue Victor Cresson, jusqu'au 30 août dernier, se sont permis de proposer ce lieu pour un tournage de film et de le faire visiter à des équipes de DEMD Productions (Groupe Lagardère) pour le compte de M6.

Je passe outre l'impudence - qui ne m'étonne pas - de ces gens se comportant comme s'ils étaient des occupants légitimes mais je voudrais souligner les risques inconsidérés auxquels ils s'exposaient, ainsi que leurs interlocuteurs, car ce lieu ne remplissait pas les conditions nécessaires pour accueillir du public.

Enfin, permettez-moi de m'étonner que vous puissiez entretenir des relations avec ces suppôts du grand capital ! J'ai peine à croire que votre clientèle s'étende ainsi jusqu'aux marches du CAC 40.

Je vous prie d'agréer, Madame la conseillère municipale, l'expression de ma considération distinguée.

Le Député-Maire
Ancien Ministre

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Santini'.

André SANTINI

Madame Lysiane ALEZARD
4, rue de l'Abbé Derry
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX